



DIVISION DE DIJON

CODEP-DJN-2011- 035620

Monsieur le directeur
Apave Alsacienne, agence de Belfort
6 rue du Rhône
90 000 BELFORT

Dijon, le 4 juillet 2011

Objet : Contrôle d'un organisme agréé pour les contrôles en radioprotection du 20 mai 2011
Nature de l'inspection : radiologie interventionnelle
Organisme : Apave Alsacienne, agence de Belfort
Numéro d'agrément : OARP0018
Identifiant de la visite : INSNP-DJN-2011-0801

Réf : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, notamment son article 4
Code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R1333-98
Décision homologuée n°2010-DC-0191 de l'ASN du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique.

Monsieur le directeur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge de l'agrément et du suivi de l'activité de votre organisme et au titre de du contrôle de la radioprotection en France est représentée à l'échelon local en Bourgogne et en Franche-Comté par la division de Dijon.

Dans le cadre de ses attributions, la division de Dijon a procédé à un contrôle de supervision inopiné de votre organisme le 20 mai 2011 en radiologie interventionnelle à Belfort.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

La supervision inopinée de l'opérateur de l'Apave Alsacienne, agence de Belfort, réalisée le 20 mai 2011 à la clinique de la Miotte, avait pour objectif de vérifier la bonne application des procédures de l'organisme ainsi que sa connaissance de la réglementation.

Il ressort de cette inspection, que l'opérateur a conduit son contrôle de façon méthodique et consciencieuse.

Aucun écart n'a été relevé par l'inspecteur.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

.../...

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Néant

* * *

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,
le chef de la division de Dijon

Signé par

Alain RIVIERE